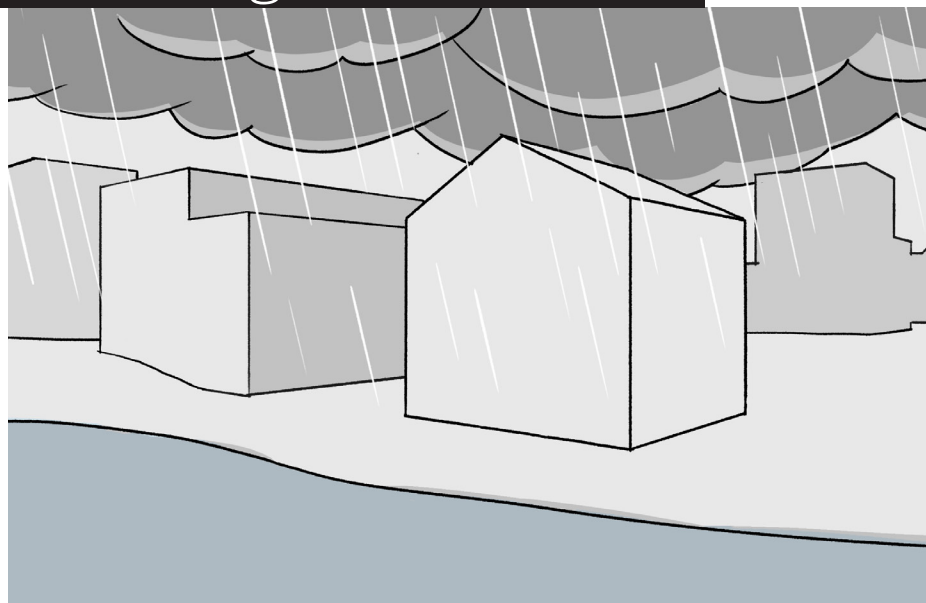


Aides à la planification en fonction du site

Planifier et construire des bâtiments résistants aux dangers naturels



sia

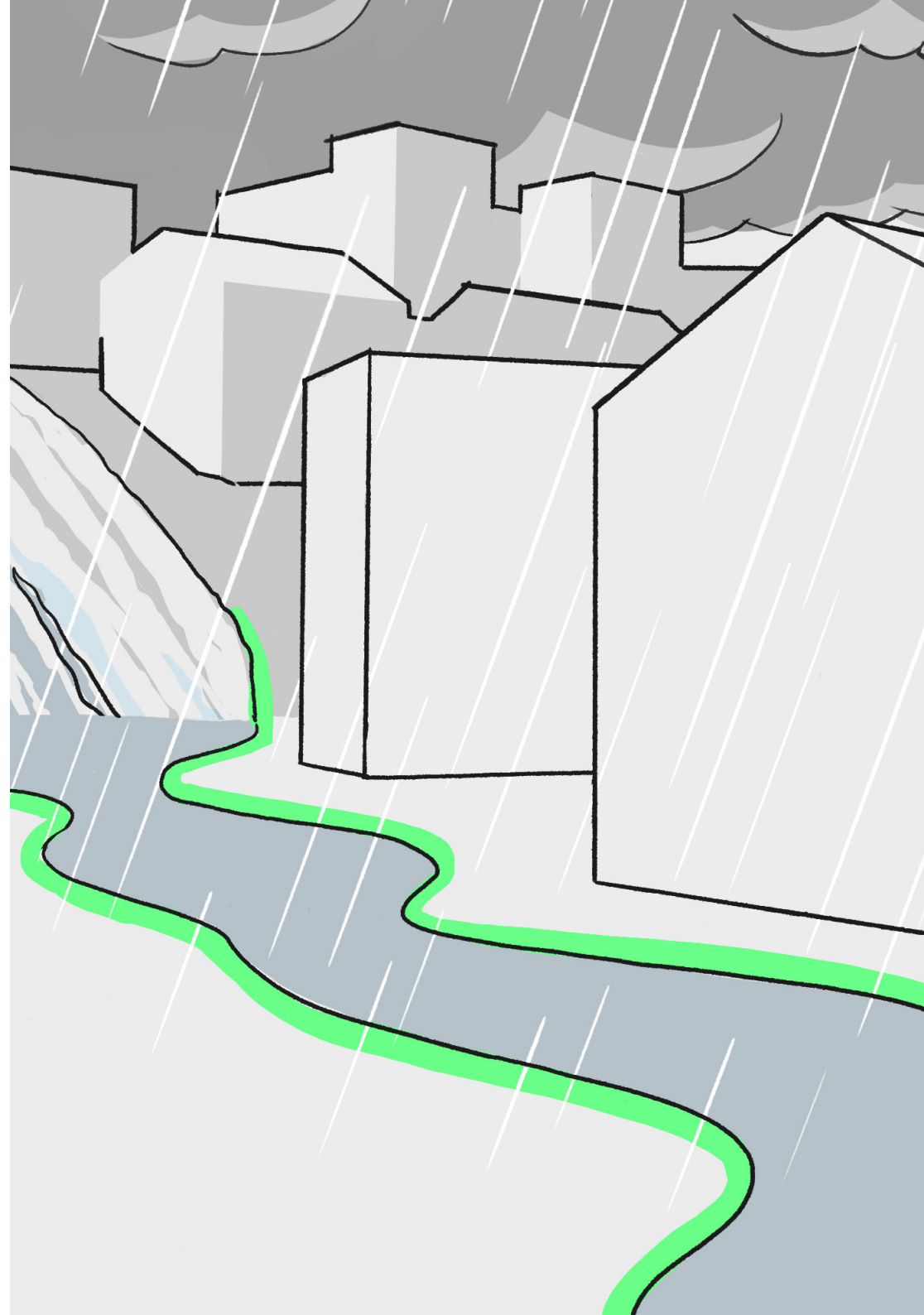
schweizerischer ingenieur- und architektenverein
société suisse des ingénieurs et des architectes
società svizzera degli ingegneri e degli architetti
swiss society of engineers and architects

« Le check-up des dangers naturels met rapidement et facilement en évidence les risques qui menacent le site de construction et il formule des recommandations en conséquence. Ces informations représentent une aide précieuse pour la conception de solutions d'aménagement du terrain. »

Erich Offermann,
architecte dipl. EPFZ,
président de la commission centrale
des règlements SIA



www.protection-dangers-naturels.ch



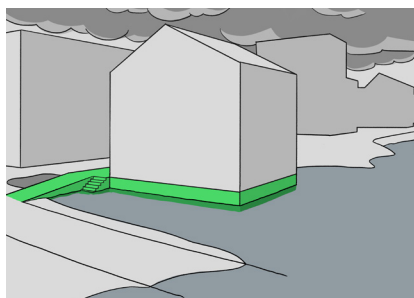
Aucune région de Suisse n'est à l'abri des tempêtes, de la grêle ou des inondations. En tenant compte des risques liés aux dangers naturels dès les premières étapes de la planification, il est possible d'intégrer parfaitement dans la conception une bonne protection – et ainsi d'éviter des surcoûts.



**Les maîtres
d'ouvrage s'attendent à
ce que leurs bâtiments
résistent aux dangers
naturels. C'est pourquoi
j'aborde activement ce
thème avec eux. Il n'en
ressort que du positif. »**

Anne Uhlmann,
architecte dipl. EPFZ/SIA

Concevoir des bâtiments résistants aux dangers naturels, et ce dès le début



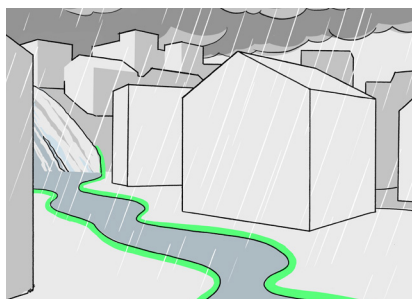
Informez-vous au sujet des dangers naturels qui représentent un risque sur l'emplacement prévu pour le bâtiment, ainsi qu'au sujet des prescriptions en vigueur en matière d'objectifs de protection. Pour ce faire, rien de plus simple : il suffit de rentrer les données d'un emplacement dans le check-up des dangers naturels :

www.protection-dangers-naturels.ch

Trouver des solutions simples et adaptées

Prenez en considération les dangers naturels dès la première ébauche du projet afin de pouvoir trouver rapidement des solutions adaptées et réduire ainsi les efforts et les coûts.

Toutes les aides à la planification sont disponibles pour vous sur le site **www.protection-dangers-naturels.ch**.



« La protection contre les dangers naturels ne doit pas être un facteur de coûts ; dans les premières phases de la planification, il est possible de poser les jalons et d'opter pour des solutions intégrées dans la conception. »

Prof. Christian Auer,
architecte dipl. ETS/SIA

Étude du projet

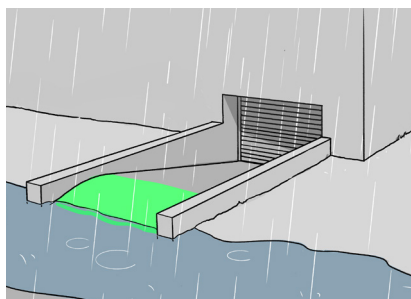
Concrétiser le concept de protection

Prise en compte des objectifs de protection : appliquer rigoureusement les normes SIA 261 et 261/1.

Gestion durable de l'eau de pluie : l'eau doit pouvoir s'écouler sans présenter de danger et doit également pouvoir s'infiltrer dans le sol.

Inondations : toujours privilégier une protection permanente.

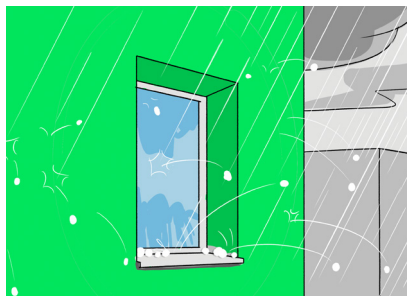
Enveloppe du bâtiment : opter pour des matériaux solides et des éléments de construction testés.



Opter pour des matériaux résistants

Même si la planification est déjà bien avancée, il est toujours possible de garantir une protection contre les dangers naturels : pour l'enveloppe du bâtiment, optez pour des matériaux qui ne sont pas sensibles à la grêle ou qui ont été testés à la grêle. Les éléments particulièrement vulnérables comme les stores à lamelles peuvent être protégés par des systèmes d'alerte automatiques. Par ailleurs, l'étanchéité et l'isolation de la façade doivent être réalisées de manière conforme aux normes.

Sur le site **protection-dangers-naturels.ch**, vous trouverez une liste de produits testés à la grêle.



Exploitation

Sensibiliser les utilisateurs à l'importance de la protection

Une documentation exhaustive doit permettre un entretien simple et conforme des mesures mises en place et assurer de ce fait une protection sur le long terme. Cette documentation doit inclure des informations au sujet des objectifs et du concept de protection. Elle doit également contenir les plans d'intervention, de surveillance et d'entretien pour les éventuelles mesures de protection mobiles.

Le check-up des dangers naturels offre un moyen d'accéder simplement et rapidement à des mesures de protection adaptées ainsi qu'à des aides à la planification pour les différentes phases SIA.



Protégeons ensemble les bâtiments contre les dangers naturels

Derrière le projet « Protection contre les dangers naturels », on trouve les acteurs principaux de la protection des bâtiments : l'Association des établissements cantonaux d'assurance AECA, l'Association Suisse d'Assurances ASA, l'Association des propriétaires fonciers Suisse HEV, la Société suisse des ingénieurs et des architectes SIA, l'Union des Banques Cantonales Suisses UBCS ainsi que l'Association des Communes Suisses ACS.

www.protection-dangers-naturels.ch
info@protection-dangers-naturels.ch



s i a
schweizerischer ingenieur- und architektenverein
société suisse des ingénieurs et des architectes
società svizzera degli ingegneri e degli architetti
swiss society of engineers and architects



ASA | SVV
Association Suisse d'Assurances

G Schweizerischer Gemeindeverband
Association des Communes Suisses
Associazione dei Comuni Svizzeri
Associazione dei las Vischnancas Svizras

Nous sommes là pour vous dans votre canton

L'Etablissement cantonal d'assurance et de prévention (ECAP) assure votre bâtiment de manière fiable contre les dommages liés aux incendies et aux éléments naturels dans le canton de Neuchâtel.

Vous trouverez des recommandations cantonales spécifiques pour la protection contre les dangers naturels sur la page **www.protection-dangers-naturels.ch/ne**.

**Établissement cantonal d'assurance
et de prévention**
Place de la Gare 4
2000 Neuchâtel
T +41 32 889 62 22
www.ecap-ne.ch